

RAPPORT – SOMMAIRE EXÉCUTIF

# ***Lignes directrices***

## ***Pour une utilisation éthique et responsable des médias sociaux en santé***

*Rhoda Weiss-Lambrou et les membres du*

### ***Comité des lignes directrices sur les médias sociaux en enseignement***

Dr Christian Bourdy, Professeur agrégé, Faculté de médecine  
Isabelle Brault, Professeure adjointe, Faculté des sciences infirmières  
Jean-François Bussièrès, Professeur titulaire de clinique, Faculté de pharmacie  
Dr Réjean Duplain, Vice-doyen au soutien académique et au Campus de l'UdeM en Mauricie,  
Faculté de médecine  
Dre Nathalie Gaucher, Professeure adjointe de clinique, Bureau de l'éthique clinique, Faculté de  
médecine  
Marc-André Maheu-Cadotte, étudiant à la maîtrise, Faculté des sciences infirmières

Sous la direction de

Dre Stéphanie Raymond-Carrier, Directrice du CPASS, et avec la collaboration de  
M. Jean-Pierre Blondin, Directeur des affaires professorales à la direction des ressources humaines

Le 30 avril 2016

Le document des « *Lignes directrices - Pour une utilisation éthique et responsable des médias sociaux en santé* » est disponible en deux versions (brève et longue). **La version brève** permet de prendre connaissance des lignes directrices et de saisir l'étendue de leur application grâce à des vignettes cliniques, des conseils pratiques et des ressources en ligne. En supplément, **la version longue** décrit la méthodologie qui a mené à l'élaboration de ces lignes directrices, un plan stratégique visant l'implantation des lignes directrices, les articles des codes de déontologie des professionnels de la santé et plusieurs ressources supplémentaires.

## Sommaire exécutif

Le [Comité des lignes directrices sur les médias sociaux en enseignement](#) (CLDMS) est un sous-comité du [Comité des médias sociaux en enseignement \(MSE\)](#) du *Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé* (CPASS) de la Faculté de médecine. Sous la direction de la Dre Stéphanie Raymond-Carrier, directrice du CPASS, et avec la collaboration de M. Jean-Pierre Blondin, directeur des affaires professorales à la direction des ressources humaines de l'Université de Montréal, le CLDMS a été créé en août 2015 et a eu comme mandat de préparer et de soumettre à la direction facultaire (pour le mois d'avril 2016) des lignes directrices sur l'utilisation des médias sociaux dans la formation professionnelle des étudiants en sciences de la santé. L'importance d'établir des lignes directrices sur les médias sociaux a fait l'objet d'une des recommandations du [Rapport du Comité de réflexion sur l'utilisation des médias sociaux en enseignement](#) en 2014.

***Les présentes lignes directrices ont pour but de définir pour les étudiants, les enseignants et les membres du personnel non enseignant des principes directeurs visant à promouvoir le meilleur emploi des médias sociaux dans le cadre d'activités d'étude, d'enseignement, de recherche et de pratique professionnelle; elles pourront s'appliquer à tous les professionnels de la santé de la Faculté ainsi qu'à ceux d'autres facultés, écoles et départements des sciences de la santé de l'Université de Montréal.***

Les médias sociaux englobent une variété d'activités incluant la technologie, l'interaction sociale et la création de contenu. Bien que les présentes lignes directrices s'intéressent spécifiquement aux médias sociaux, les principes directeurs s'appliquent tout aussi bien à l'emploi des technologies de l'information et de la communication (TIC), dont le téléphone intelligent et le courriel.

Ces lignes directrices s'adressent à tous les utilisateurs des médias sociaux en santé. Par *utilisateurs des médias sociaux*, nous entendons:

- les professeurs, chercheurs, chargés de cours, chargés d'enseignement clinique, professeurs de clinique et enseignants responsables de la supervision et de l'encadrement des étudiants en sciences de la santé;
- les étudiants et les résidents en sciences de la santé;
- les membres du personnel non enseignant en sciences de la santé.

*Ces lignes directrices visent principalement à :*

- sensibiliser les utilisateurs des médias sociaux quant aux bénéfices et aux enjeux soulevés par l'utilisation des TIC et des médias sociaux;
- aider les utilisateurs des médias sociaux à bien faire la distinction entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle sur les sites de réseautage social et dans leur utilisation des TIC;
- décrire des situations concrètes permettant aux utilisateurs des médias sociaux de prendre conscience des répercussions de leurs activités en ligne et de leurs éventuelles conséquences sur leur rôle de professionnel en fonction de leur identité numérique;

- promouvoir une utilisation éthique et responsable des médias sociaux par les utilisateurs des médias sociaux en sciences de la santé.

*Démarche du Comité: Trois étapes*

- une recension et une analyse rigoureuse des articles scientifiques et des publications de diverses associations professionnelles de la santé;
- une étude des codes de déontologie des professionnels de la santé québécois et
- une recension des lignes directrices et des politiques sur les médias sociaux établies dans 26 universités canadiennes (Annexe 2 de la version longue des *Lignes Directrices*).

Les présentes lignes directrices sont fondées sur **six principes directeurs** (voir Tableau) guidant une utilisation éthique et responsable des médias sociaux en santé. Chacun de ces principes peut être facilement opérationnalisé grâce à des exemples concrets de bonnes pratiques. Les articles des codes de déontologie des professionnels de la santé québécois se rapportant à chacun des principes directeurs et des bonnes pratiques sont présentés à l'Annexe 1 de la version longue des *Lignes Directrices*.

<b>Principes directeurs pour une utilisation éthique et responsable des médias sociaux en santé</b>
Utiliser les TIC et les médias sociaux de manière responsable afin d'agir de façon efficiente, diligente et prudente
Assurer la protection des renseignements personnels des patients, des proches, des enseignants et des étudiants
Respecter une distance optimale dans la relation thérapeutique avec les patients et leurs proches
Être responsable de son image en ligne et de son influence sur sa profession ainsi que sur son établissement d'étude ou d'emploi
Assurer une présence en ligne informée et basée sur les données probantes
Reconnaître les conflits d'intérêt et influences indues pouvant survenir à travers l'emploi des médias sociaux (sollicitation, liens commerciaux)

*Étapes à venir*

Un plan stratégique (2016-2017) visant la promotion, la diffusion et l'adoption de ces lignes directrices est proposé par le Comité. La diffusion que pourront avoir ces lignes directrices à l'échelle de toute l'université nécessitera de les réexaminer en vue d'une adoption par les facultés intéressées et leur application dans les divers programmes d'études.